

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

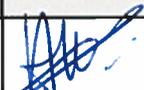
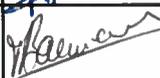
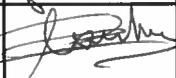
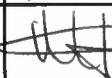
Ouverture de séance 11 h 00
 Fin de séance

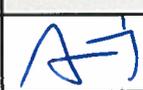
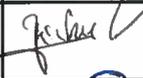
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 EN DATE DU 16 JANVIER 2016

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
1/2016	Transfert de crédit
2/2016	Revalorisation de la rémunération des agents en CDI
3/2016	Rémunération de l'agent recenseur
4/2016	Travaux rue principale - Extension des trottoirs

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	excusé

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JANVIER 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul –
FRANCHINI Jean-Luc – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin –
BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

Absent excusé : KLEIN Christophe

N° 1/2016 TRANSFERT DE CREDIT

Le Conseil Municipal entendu les dépassements de crédits au budget communal en section de fonctionnement

VOTE le transfert de crédit suivant :

Chapitre 022 Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 2 500 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	+ 2 500 €

VOTE POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 21 janvier 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

25 JAN. 2016

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 21.01.2016
Transmis à la S.P.
Le 21.01.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JANVIER 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul –
FRANCHINI Jean-Luc – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin –
BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

Absent excusé : KLEIN Christophe

N° 2/2016 REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS EN CDI

Monsieur le Maire informe les élus que le décret n° 88-145 du 15 février 1988 prévoit que la rémunération des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 3 ans.

Considérant les résultats professionnels au regard des objectifs fixés aux agents recrutés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Considérant que ces agents n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation de rémunération

PROPOSE la revalorisation suivante :

Les adjoints techniques de 2^{ème} classe (Echelle 3) sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016.

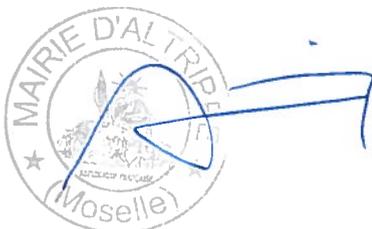
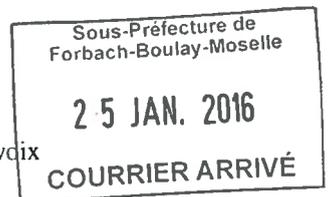
Sont concernés Monsieur WENDEL Mathieu, Monsieur BLUM Grégory et Madame TAESCH Sylvia.

Ancienne situation	Nouvelle situation
1 ^{er} Echelon	5 ^{ème} Echelon
IB 340	IB 347
IM 321	IM 325

Le Conseil Municipal après délibéré
DONNE un avis favorable à la proposition du Maire.

VOTE POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 21 janvier 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié – Publié
Le 21.01.2016
Transmis à la S.P.
Le 21.01.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JANVIER 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul –
FRANCHINI Jean-Luc – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin –
BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

Absent excusé : KLEIN Christophe

N° 3/2016 REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire expose :

L'INSEE impose à la Commune de réaliser en 2016 le recensement des habitants. La collecte débutera le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février 2016.

Ce recensement se déroulera sur le même mode de comptage que 2011, avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

La dotation forfaitaire versée par l'INSEE est de 788 €.

Pour cette activité accessoire, Mme Corinne JIMENEZ, agent recenseur sera rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire fixée par délibération de l'organe délibérant, qui sera soumise uniquement à la CSG, à la CRDS et à la contribution de solidarité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de fixer la rémunération sur la base d'une indemnité forfaitaire égale à 788 €

D'ACCEPTER la dotation forfaitaire de l'INSEE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tout document y afférent

D'ORDONNER les inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE POUR : 10 voix CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 21 janvier 2016
Le Maire
Alain KONIECZNY

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

25 JAN. 2016

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 21.01.2016
Transmis à la S.P.
Le 21.01.2016

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 JANVIER 2016

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul –
FRANCHINI Jean-Luc – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin –
BAURIERES Martine – RICHERT Rosetta

Absent excusé : KLEIN Christophe

N° 4/2016 TRAVAUX RUE PRINCIPALE RD 29C – EXTENSION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la rue principale, le bureau Techni Conseil a chiffré l'extension des trottoirs de la RD 29C, du n° 56 rue principale jusqu'à l'intersection rue principale / rue de la ferme.

Les travaux s'élèvent à 76 671 € H.T.

Le montant des honoraires pour la maîtrise d'œuvre s'élève à 2 885 € HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet,

Après en avoir discuté et délibéré

AUTORISE le Maire à signer un avenant au Marché de travaux pour un montant de 52 671 € HT auprès de l'entreprise COLAS

AUTORISE le Maire à signer un nouveau marché de gré à gré pour un montant de 24 000 € HT auprès de l'entreprise COLAS

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre auprès de TECHNI CONSEIL

DECIDE de prévoir les dépenses au budget communal 2016

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.

VOTE

POUR : 10 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme

Altrippe, le 21 janvier 2016

Le Maire

Alain KONIECZNY

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

25 JAN. 2016

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié

Le 21.01.2016

Transmis à la S.P.

Le 21.01.2016